

**RENSEIGNEMENTS
TRÈS *IMPORTANT*S**

À TOUS LES CONTRIBUABLES
AYANT LE DROIT DE VOTER
ET

POUR AVOIR LE DROIT DE VOTER

LORS DES ÉLECTIONS
MUNICIPALES

**AUX POSTES
DE MAIRE ET DE CONSEILLERS
#1,#2,#3,#4 ET #6**

Le 2 NOVEMBRE 2025

TRÈS IMPORTANT :

POUR AVOIR LE DROIT DE VOTER LE 2 NOVEMBRE 2025,

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT

En date du 2 novembre 2025

**- ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE
MUNICIPALE**

Dressée à partir des données fournies par le directeur général des élections du Québec

- Être une personne physique;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle, ni frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

ET il faut également remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Être **domicilié** sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot et, **depuis au moins six mois au Québec;**

OU

- Depuis au moins 45 jours (18 septembre 2025 ou avant), être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

Notez bien !

Si vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, mais que vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité vous devez transmettre un écrit signé (formulaire SMR 9.2) pour pouvoir exercer votre droit de vote. Il suffit alors de faire la demande **par écrit et transmettre le formulaire requis**, au président d'élection et ce, au plus tard le 22 octobre 2025 à 16h00.

Les personnes **copropriétaires** d'un immeuble ou **cooccupantes** d'un établissement d'entreprise, qui sont des électeurs ou le seront le jour du scrutin doivent désigner parmi elles, **au moyen d'une procuration, transmise à la Municipalité (formulaire SMR 9.1), une seule personne** qui pourra être inscrite sur la liste électorale et ce, au plus tard le 22 octobre 2025 à 16h00.

VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Vous pouvez le savoir en vérifiant sur le site Élections Québec si vous êtes domiciliés.

<https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/>

*Tous les électeurs **domiciliés** sont inscrits par le bureau du Directeur général des élections du Québec et ne peuvent être **ajoutés que ceux qui en font la demande lors de la révision**, en se **présentant** devant la commission de révision. Le titre de domicilié prévaut sur tous les autres titres.

Vous pouvez également vérifier en communiquant avec le personnel électoral au 418-373-2266 sur les heures de bureaux. Et consulter la liste en présentiel sur les heures d'ouverture du bureau de la commission de vérification.

Vérifiez bien! C'est votre responsabilité.
Pour voter, il faut que votre nom y figure.

VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT ?**VOUS CONSTATEZ UNE ERREUR ?
VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ ?**

Vous devez alors **vous présenter au bureau de révision** pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription.

Un parent, votre conjoint ou une personne qui habite avec vous peut faire ces demandes à votre place.

Pour vous INSCRIRE, vous devez présenter **deux (2) pièces d'identité**. La première doit indiquer votre **nom** et votre **date de naissance** (par exemple: acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre **nom** et votre **adresse** (par exemple: permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité). De plus, vous devrez fournir l'adresse de votre domicile précédent.

Travaux de la commission de révision *:

À la salle du conseil, Édifice municipal,
739 rue Gaudreault, St-Ludger-de-Milot

Lundi, **20 octobre 2025**, 19h00 à 22h00
Mardi, **21 octobre 2025**, 14h00 à 17h30

*C'est à ces dates que vous **devez venir** vous inscrire ou faire les corrections requises à votre inscription.

Après ces dates, plus aucun changement ne sera accepté pour l'élection du 2 novembre 2025.

RAPPEL!

CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER SON DROIT DE VOTE

ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Vous devez établir votre identité en présentant l'un ou l'autre des documents suivants:

- CARTE D'ASSURANCE MALADIE du Québec
- PERMIS DE CONDUIRE du Québec
- PASSEPORT CANADIEN
- CARTE DES FORCES CANADIENNES
- CERTIFICAT DU STATUT D'INDIEN

Une ou l'autre de ces pièces d'identité est acceptée. DONC, très important, APPORTER VOS PAPIERS pour aller voter.

Vote par anticipation:

Dimanche, le **26 Octobre** 2025, de **12h00 à 20h00**
À la **salle de l'Âge d'Or**, Édifice municipal, 739 rue Gaudreault

Jour du scrutin

Dimanche, le **2 Novembre** 2025, de **10h00 à 20h00**
Au **chalet récréatif**, 10 chemin du lac Serein

* Le recensement des votes sera effectué le soir même, à l'édifice municipal au 739 rue Gaudreault

Vous avez des questions ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente d'élection, madame **Rita Ouellet**, ou la secrétaire d'élection madame **Sandra Gagnon**, en composant le numéro suivant: 418-373-2266, du **lundi au jeudi** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le **vendredi** de 9h00 à 12h00.

VOS CANDIDATS !

| MAIRE | CONSEILLER #1 | CONSEILLER #2 |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| sortant Marc Laliberté | sortant Johanne Fortin | sortant Annie Bergeron |
| Rémy Rathé | Johanne Fortin | Annie Bergeron |
| Marc Laliberté | Marc-André Larouche | Marilyn Tremblay |

| CONSEILLER #3 | CONSEILLER #4 | CONSEILLER #6 |
|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| sortant Claudie Tremblay | sortant Mario Duchesne | sortant Patrick Bouchard |
| Claudie Tremblay | Mario Duchesne | Patrick Bouchard |
| Daniel Boulianne | Stephan Caouette | Denis Ouellet |